

Département des Hautes-Alpes
PLAN LOCAL D'URBANISME
- Commune du Dévoluy -

Mai 2019 Échelle : 1/5000 e

4-2 – Règlement graphique (planche 4/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré - Saint-Esprit-en-Dévoluy
05200 LE DEVOLUY
Tel : 04 92 58 89 39
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable.urbanisme@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, route du Centre
Centre d'Affaires MAB - Entrée n°4
63001 COURCELON-D'Auvergne
Tel : 04 44 02 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013

Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016

Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité

N°	Description	Date
1	Révision alléger n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019	

- Légende**
- Zones urbaines**
- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
 - Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
 - Uca - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
 - Uep - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
 - Uep - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
 - ULa - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
 - ULb - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
 - ULs - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
 - Uta - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sport d'hiver
 - Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
 - Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
 - Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sport d'hiver
- Zones à urbaniser**
- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
 - AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
 - AUL - Zone d'extension urbaine des stations de sport d'hiver
- Zones agricoles**
- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
 - Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
 - As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
 - Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis
- Zones naturelles**
- 1Nf - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
 - 2Nf - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
 - N - Zone naturelle et forestière
 - N - Zone naturelle d'allage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
 - Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
 - NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis
- Prescriptions particulières**
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
 - Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
 - Zone Humide (L.151-23 du CU)
 - Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
 - Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
 - Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)

